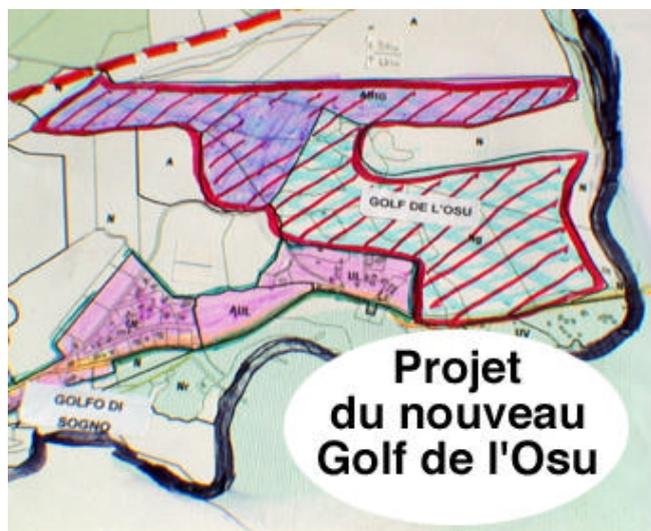


## "Désanctuarisation" de la Corse:

A la suite de notre article du 4 septembre 2008, les trois responsables de la Collectivité territoriale: **Monsieur Camille de Rocca Serra, président de l'assemblée de Corse, Monsieur Ange Santini, président de l'Exécutif et Monsieur Jérôme Polverini, président de l'Office de l'Environnement ont réagi... Sans démentir nos informations!**

Par Enrico Porsia

Mardi 9 septembre 2008



Nous pouvons affirmer que la famille de Rocca Serra, n'a pas un seul projet golfique en chantier, mais bel et bien deux. Outre le complexe de Golfo di Sogno (ci-dessus) qui se situe sur un terrain de 48 hectares, sur un espace remarquable répertorié par les services de l'Etat et qui a été déclassé grâce à l'intervention du maire de la ville... qui, à l'époque, était Monsieur de Rocca Serra en personne, un deuxième projet de golf (ci-dessous), d'une superficie totale de 560.000 m<sup>2</sup> (56 ha) situés entre le lieu-dit Murtonu et le hameau de Bocca d'Oru sur un secteur figurant sur la carte Agro-Sylvo-Pastorale de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt...

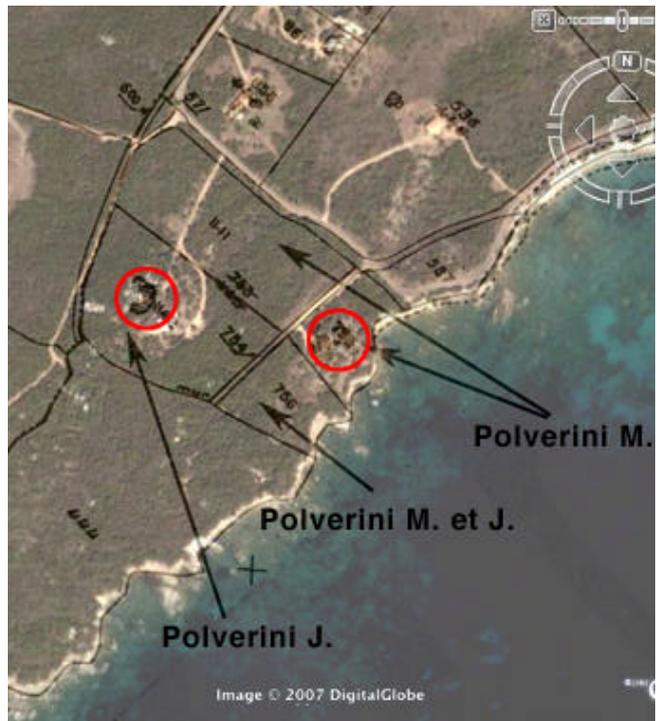
**Le président de l'assemblée de Corse, Camille de Rocca Serra a confirmé à nos confrères de France3 (19/20 régional du 7 septembre 2008) nos informations:** "Je ne peux pas, je dirais, empêcher à un membre de ma famille de vouloir valoriser un projet à partir du moment où il participe à une action, je dirais, qui est compatible avec le projet de PLU de Porto-Vecchio et compatible avec toutes les règles d'urbanisme y compris, je dirais bien sûr, préalablement la loi Littoral". Bien sûr...



**Nous nous permettons simplement de faire remarquer à Monsieur le président de la Collectivité territoriale que le projet en question se situe sur un terrain de 48 hectares,** sur un "espace remarquable" répertorié par les services de l'Etat et qui a été déclassé grâce à l'intervention du maire de la ville... qui, à l'époque, était Monsieur de Rocca Serra en personne. Nous nous permettons encore de souligner que les terres appartenant à ses cousins, situées au-dessous de Golfo di Sogno, sont de très bonnes terres agricoles et que, si demain le PADDUC devait être voté en l'état, un nouveau complexe immobilier et golfique remplacerait l'ancien espace remarquable et l'actuel terrain agricole.

**Nous nous permettons enfin de préciser que le terrain en question n'appartient pas uniquement aux cousins du président de l'assemblée de Corse... mais que ce terrain est en indivision avec la famille de Rocca Serra!**

**Mais ce n'est pas tout. Nous pouvons en effet affirmer que la famille de Rocca Serra,** n'a pas un seul projet golfique en chantier, mais bel et bien deux. Outre le complexe de Golfo di Sogno, on voit très bien apparaître sur le nouveau Plan Local d'Urbanisme un deuxième projet de golf, d'une superficie totale de 560.000 m<sup>2</sup> (56 ha) situés entre le lieu-dit Murtonu et le hameau de Bocca dell'Oru sur un secteur figurant sur la carte Agro-Sylvo-Pastorale de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt et reprise sur le schéma d'aménagement de la Corse (1992) en terre à vocation agricole.



"Ma propriété ne serait absolument pas rendue constructible par le PADDUC, car elle est déjà construite et elle est construite depuis 1971 par ma sœur et depuis 1995 par moi-même". Monsieur Polverini ne nous dit pas l'exacte vérité. En effet, uniquement deux maisons (encadrées en rouge) sont bâties sur les quatre parcelles de la famille Polverini, comme on peut le voir dans cette superposition du plan cadastral sur une image satellite Google.



**Commune de Pianottoli-Caldarellu**  
 Dans l'atlas établi par les services de l'Etat, les espaces remarquables, inconstructibles, sont indiqués en vert pointillé.  
 Dans le projet du PADDUC, certains espaces remarquables ont été supprimés. En vert, sont indiqués les espaces remarquables conservés.  
 (1) dans cette zone proposée à la déclassification, sont situés des terrains de la famille Polverini.

**Une terre de propriété de la famille de Rocca Serra (1). Une terre qui est située au-dessous d'une autre propriété de la famille de Rocca Serra à Punta d'Oru.** Décidément, le président de l'assemblée de Corse est très sensible aux projets immobiliers et golfiques!

**(2) les terrains de ses voisins restent en espace protégé.**

**Jérôme Polverini, le président de l'Office de l'Environnement de la Corse balaie d'un revers de manche nos informations:** "Ma propriété ne serait absolument pas rendue constructible par le PADDUC, car elle est déjà construite et elle est construite depuis 1971 par ma sœur et depuis 1995 par moi-même". Nous voilà sans voix. Eh oui, car Monsieur Polverini ne nous dit pas l'exacte vérité. En effet, uniquement deux maisons sont bâties sur les quatre parcelles de la famille Polverini. Une maison sur un terrain de Jérôme et une autre sur celui de sa sœur. En revanche, les deux autres parcelles, sont vierges de toute construction. Nous sommes formels. Monsieur le conseiller exécutif doit sans doute avoir eu un petit oubli passager...

**Mais voilà, il y a une autre affirmation du président de l'Office de l'Environnement qui nous laisse perplexes.** Monsieur Polverini prétend en effet que sa propriété "n'a aucune valeur écologique", car "elle n'est pas située en ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)". Dommage qu'une ZNIEFF ne soit pas le seul critère de classement des services de l'Etat et que la propriété de Jérôme Polverini a bel et bien été répertoriée dans l'espace remarquable n°54.

**Enfin, Monsieur Polverini précise avec force: "Nous ne vendons pas les biens de famille..." Nous n'avons aucune raison de ne pas le croire.** La seule chose que nous pouvons affirmer, c'est que dans la carte communale de Pianottoli-Caldarellu, parue en 2007, le maire Jérôme Polverini n'a pas omis de faire figurer deux parcelles (sur quatre) de sa propriété (et de celle de sa sœur) en zone urbanisable. Pour en faire quoi? Sûrement pas pour les vendre, c'est Monsieur Polverini lui-même qui l'affirme... Mais pas forcément pour les laisser en l'état non plus...



**Domage que, le président du Conseil exécutif, n'ait pas voulu réagir aussi aux informations publiées par Amnistia.net.**

**Pas un seul mot sur son camping de 5 hectares dans l'espace boisé classé et destiné, très prochainement, à la déclassification. Regardez vous-mêmes: voici le plan du camping affiché sur le site Internet de "La Pineda". Et voici le nouveau plan du PADDUC. Comme on peut le constater, le camping de la famille Santini se**

**Et, Monsieur Ange Santini? Le président du Conseil exécutif n'était pas content.** matérialisée par une tâche blanche sur le plan. Et, il s'est tu un long moment. Ensuite, il a esquivé les caméras de France3 Corse, pour s'exprimer, par communiqué, dans les colonnes de *Corse Matin*.

**Ici, le président du Conseil exécutif s'en est pris, pêle-mêle à "des organisations extrémistes** qui ont engagé une opération médiatique d'envergure"... aux "ayatollahs verts et les prêtresses de la Nature vierge", sans omettre les "habituels censeurs et donneurs de leçon qui, pour avoir toujours vingt ans, se croient encore en mai 1968".

**C'est pourtant dommage que, le président du Conseil exécutif, n'ait pas voulu réagir aussi aux informations publiées par [Amnistia.net](#).**

Pas un seul mot concernant la SCI U Serenu dont Monsieur Ange Santini assure pourtant, de nos jours encore, la gérance. Pas un seul mot sur les activités de cette société immobilière, présente depuis 1992 dans la pinède de Calvi. Et comble, pas un seul mot sur son camping de 5 hectares dans l'espace boisé classé et destiné, très prochainement, à la déclassification.

### **A lire aussi:**

[France Bleu Corse Frequenza Mora, la délation, la censure, et \[Amnistia.net\]\(#\)](#)

[Plan d'aménagement de la Corse: L'extraordinaire destin des terrains du président du Conseil exécutif, du président de l'Office de l'Environnement et du cousin du président de l'Assemblée de l'île.](#)

[Une passionnante histoire de familles, d'argent et de béton!](#)

**Dossier exclusif** [Tourisme bling-bling: La bataille de Bonifacio](#)

[Corse: Petits arrangements pour enterrer la loi](#)

[Corse - Bonifacio: L'enfant du pays, le notable de Neuilly et le banquier suisse](#)

[Sarko en Corse: Argent public et hôtels de luxe](#)

**Enquête exclusive** [Corse: la fièvre immobilière de l'extrême sud](#)

**Dossier spécial** [Corse: Un littoral en béton?](#)

[Tout le Dossier Corse](#)

**Dans son communiqué, Monsieur Santini, nous parle uniquement** d'un "terrain de 1000 m2 réservé à la constructibilité dans la pinède de Calvi". Mais, figurez-vous, que c'est pour la bonne cause: la création d'un centre pour la Jeunesse!

**Pour bien comprendre le contenu réel du PADDUC, du point de vue foncier et de la loi Littoral, nous vous invitons à regarder le diaporama, très instructif, réalisé par l'association de défense du littoral "["U Levante"](#)**

1000 m2, c'est pourtant bien peu au regard des zones déclassées qui apparaissent sur les plans du projet du PADDUC.

Et pourtant, pas une ligne, pas une phrase, pas un mot, rien dans le communiqué rendu public par Monsieur Ange Santini.

**En revanche, le président du Conseil exécutif se fait un devoir de nous préciser sa conception, très originale, de la transparence. Le responsable politique, Ange Santini, ne s'exprime pas uniquement en son nom:**

"Mes amis Camille de Rocca Serra et Jérôme Polverini, comme moi-même, nous n'avons certainement pas de compte à rendre sur ce que nous sommes et faisons dans notre vie privée, car nous n'avons à rougir de rien".

**Et nous voilà rassurés!**

---

(1) Dans notre première édition, nous avons affirmé que ce terrain était de propriété de la famille Cazzano, les cousins de Monsieur de Rocca Serra. Après d'ultérieures vérifications, nous pouvons affirmer que ces terres sont de propriété de la famille du président de l'Assemblée de l'île.

### **La suite du dossier:**

**[Monsieur Ange Santini, président de l'Exécutif de Corse dément, mollement, une de nos informations... sans dire un mot sur le reste de notre dossier. Amnistia.net maintient tout ce qu'elle a publié!](#)**

**[France Bleu Corse Frequenza Mora, la délation, la censure, et Amnistia.net](#)**

### **A lire, la dernière actualisation du dossier:**

**["Désanctuarisation" de la Corse: le mystère de la bande orange Amnistia.net a des doutes sur les informations concernant Monsieur Ange Santini, le président du Conseil exécutif. Nous en faisons part à nos lecteurs](#)**